

COMMUNE de CORME-ROYAL

(Charente-Maritime)

PROCES-VERBAL Séance du Conseil Municipal du 23 Mai 2023 2023 – 05

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois Mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Alain MARGAT, le Maire.

Date de convocation : 17 Mai 2023

Présents : Alain MARGAT, Alain DAVIAUD, Jean-Claude MAURIN, Dominique HERVAUD, Jacqueline BABIN, Laurence ORMAUX, Jean-Marie REINE, Mickaël WERNERT, Philippe ROUSTEAU, Brigitte MANSON, Régis COMBEAU

Absents excusés

Marie-Line RAMACKERS qui donne son pouvoir à Alain MARGAT
Sylvie BARDEY donne pouvoir à Alain DAVIAUD
Tatiana GOMBEAU donne pouvoir à Jacqueline BABIN
Krystel LE PLUMEY donne pouvoir à Brigitte MANSON
Gwendoline GASTIEN donne pouvoir à Dominique HERVAUD
Jean-Luc LAVOIE donne pouvoir à Jean-Claude MAURIN
Nathalie BRIN donne pouvoir à Régis COMBEAU

Absent :

Hugues VIAUD

Secrétaire de séance : Brigitte MANSON est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du 25 avril 2023
- 2) Demande de subvention – Ecole élémentaire de CORME-ROYAL
- 3) Mandat au profit de la société Hivory – Déploiement de réseaux de communication
- 4) Animation de la Saint-Louis
- 5) Prix du repas organisé par la bibliothèque municipale
- 6) Action citoyenne – Demande de subvention au Conseil Départemental
- 7) Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h05 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général et des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Brigitte MANSON est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 Avril 2023

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 25 Avril 2023 à l'unanimité.

2. Demande de subvention – Ecole élémentaire de CORME-ROYAL

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que L'école élémentaire de Corme-Royal s'est qualifiée pour la finale du championnat de France scolaire d'échecs prévue à Montmorot (39) du 16 au 18 Juin. Afin de pouvoir participer à cette compétition, l'école demande donc une subvention à la commune pour les frais d'inscription, les trajets, les tenues.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Décide d'accorder à l'école élémentaire de Corme-Royal, dans le cadre du championnat de France scolaire d'échecs, une subvention à hauteur de 364.00€ (trois cent soixante-quatre Euros) et charge le Maire de signer tout document se référant à ce dossier.

3. Mandat au profit de la société Hivory – Déploiement de réseaux de communication

Monsieur le Maire rappelle les éléments du courrier reçu par la société Systra concernant les engagements des opérateurs pour accélérer la couverture mobile des territoires. Systra a été sollicitée par la société Hivory pour acquérir ou louer des terrains de faible surface afin d'y construire un pylône qui accueillera les antennes relais pour répondre à leurs obligations de couverture numérique du territoire.

Lors de du Conseil Municipal du 25 Avril 2023, l'Assemblée délibérante, à l'unanimité a voté un accord de principe sous la condition d'indemnités compensatrices.

Afin d'acter cette décision, un mandat au profit de la société HIVORY dans le cadre d'activités de déploiement, d'exploitation et de commercialisation d'infrastructures passives de réseaux de télécommunication est nécessaire, celui-ci stipule que le mandant donne pouvoir au mandataire ou toute personne habilitée par lui pour :

- Solliciter toutes les autorisations juridiques et administratives qui lui seront nécessaires dans le cadre de la réalisation de son projet d'implantation de pylône télécom sur un immeuble cadastré H39.
- Conduire l'ensemble des études permettant d'affiner le positionnement du pylône. Ces études englobent de manière non exhaustive le survol par drone, des sondages géotechniques, des levés topographiques.

La convention est conclue jusqu'au 5 Novembre 2024. Le mandat cessera de plein droit à l'échéance du terme prévu ou immédiatement en cas de disparition, fusion, décès ou incapacité d'une des parties. Aucune révocation avant le terme prévu ne saurait être acceptée sauf en cas de force majeure.

Postérieurement ou pendant l'exécution du mandat susnommé, et si les autorisations et études préalables réalisées dans le cadre des présentes démontrent la possibilité d'implantation d'un pylône TELECOM, le mandataire pourra solliciter le mandant pour la location d'un immeuble nécessaire à cette implantation, pour un prix annuel et forfaitaire de 4 000.00€ (quatre mille Euros) à répartir avec l'éventuel occupant en place et comprenant le dédommagement pour d'éventuelles servitudes d'accès et les occupations temporaires nécessaires à la réalisation des travaux.

Le Maire souligne cependant que la parcelle ne correspondrait pas à la parcelle évoquée au préalable. La commune est donc dans l'attente d'une réponse de Systra. Philippe ROUSTEAU souhaite savoir comment l'indemnité est calculée, ce à quoi le Maire répond qu'il y a un versement de 4 000.00€/an attribué aux collectivités tant que le pylône est présent sur le terrain. Dominique HERVAUD propose une alternative qui serait de demander un aménagement LED du stade payé par la Société Systra et ne pas bénéficier des 4 000.00€. Il est demandé s'il y a une réévaluation annuelle du montant octroyé par la société. Tous ces éléments seront discutés ultérieurement, après prise de renseignements.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (1 abstention),

- Autorise le Maire à signer le mandat au profit de la société HIVORY dans le cadre d'activités de déploiement, d'exploitation et de commercialisation d'infrastructures passives de réseaux de télécommunication.

Après renseignements, la société Hivory nous a informé qu'il était question de la réalisation de l'étude, par conséquent, il est possible d'ajouter la parcelle H38 sur le mandat. La convention dans laquelle apparaîtra la parcelle définitive pour l'implantation du pylône sera faite ultérieurement.

4. Animation de la Saint-Louis

Questions diverses.

5. Prix du repas organisé par la bibliothèque municipale

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'arrêté n° 38 constitutif de la régie de la Bibliothèque Municipale en date du 16 juillet 2013 prévoyant l'encaissement en espèces ou par chèques, des cotisations adultes, le paiement des cartes perdues ou détériorées, le bénéfice des ventes de livres (dons) ainsi que le paiement des repas organisés par l'équipe de la Bibliothèque Municipale.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Municipale que l'équipe de la Bibliothèque Municipale envisage d'organiser un repas le vendredi 25 août 2023 et propose de fixer le prix du repas à 20 euros le repas pour les adultes et 10 euros pour les enfants de moins de 12 ans.

Le Maire demande aux membres de l'Assemblée Municipale de bien vouloir lui donner leur avis.

Après en avoir discuté et délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Décident de fixer le prix du repas organisé par l'équipe de la Bibliothèque Municipale à 20 euros pour les adultes et 10 euros pour les enfants, les recettes seront encaissées par le régisseur de la Bibliothèque Municipale dans les conditions fixées dans l'acte constitutif de la régie ci-dessus indiqué.

6. Action citoyenne – Demande de subvention au Conseil Départemental

Le Département de la Charente-Maritime lance un nouvel appel à projet sur la thématique de « L'heure civique » qui vise à favoriser la solidarité de proximité et à construire des réseaux d'acteurs locaux. Le Département s'engage à soutenir financièrement les collectivités à hauteur de 1 000.00€ (mille Euros) maximum et à hauteur de 80% maximum du budget total pour la mise en place de projets.

La collectivité, souhaitant s'inscrire dans ce dispositif propose donc une « zone de gratuité » Samedi 18 Novembre 2023 qui comportera :

- Le dépôt gratuit de différents objets, vêtement, meubles, électroménagers, et retrait gratuit de tout élément.
- Mise à disposition de la salle polyvalente avec stands, kakémonos, bennes pour le surplus en fin de journée
- Moment de convivialité, lien social avec les plus fragiles
- Communication auprès des écoles et de la population

Une demande de subvention est sollicitée auprès du Département de la Charente-Maritime à hauteur de 80% maximum du budget total de l'action citoyenne.

Où l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De demander une subvention à hauteur 80% maximum du budget total de l'action citoyenne au Département de la Charente-Maritime.
- D'autoriser le Maire à signer tout document se référant à cette affaire.

7. Questions diverses :

a) Prochaines Dates des Conseils municipaux

- Mardi 4 Juillet 2023
- Mardi 1^{er} Aout 2023
- Mardi 5 Septembre 2023

b) Monsieur le Maire informe que le montant des fouilles archéologiques du lotissement des Boutons d'Or s'élève à 1 500 000.00€. Le projet initial est donc abandonné. Philippe ROUSTEAU souhaite savoir quel est le but de ces fouilles, ce à quoi Alain DAVIAUD répond que c'est dans le l'objectif d'avoir une information sur les vestiges puisque ce terrain est un site de la période néolithique. Dominique HERVAUD souhaite savoir s'il n'y a pas possibilité de faire une construction au-dessus de la terre, le Maire répond qu'il était souhaitable initialement d'avoir une recette sur la vente et un prolongement sur l'immobilier. De plus, Alain DAVIAUD informe que, quelque soit la nature de la construction, il y aura des réseaux à passer, un aménagement et un terrassement ; ce qui impliquera le fait qu'il y ait une intervention sous terre.

Le Maire évoque la réunion sur les gisements fonciers soit les locaux vacants, il signale aussi que la commune ne sera que peu concernée puisqu'il s'agit de changements de destinations, de bâtiments agricoles qui pourraient être réintégrés.

Le Maire informe le Conseil qu'il a été informé de la venue de l'association Musiques Originales de la Grande Europe pour un concert Classique à l'Eglise Saint-Nazaire le 26 Juillet à 17h00.

c) Alain DAVIAUD fait part au Conseil Municipal de la réunion qui s'est tenue le 23 juillet 2023 au sujet du début de chantier du bloc sanitaire du centre socio-culturel. Les maîtres d'œuvre, les artisans qui ont obtenu les lots et le vice-président des Frimousses étaient présents. Les travaux devraient débuter le 4 Septembre et se terminer fin novembre. Jacqueline BABIN souhaite savoir si cela ne va pas poser de problème concernant les enfants présents. Alain DAVIAUD signale donc que des solutions seront trouvées pour qu'il n'y ait aucun impact. De plus, concernant la question de Dominique HERVAUD sur l'occupations des sanitaires existants, Alain DAVIAUD répond qu'il y aura une création de cloisonnement, que rien ne sera cassé puisque c'est une occupation d'espace libre et par conséquent, une conservation de l'existant.

Concernant l'ombrage de l'école primaire, deux entreprises ont été consultées : une à SAINTES et une autre en VENDÉE, le chiffrage serait aux alentours de 17 000.00€. Alain DAVIAUD stipule qu'il y aura un rajout de poteaux pour protéger et habiller l'ombrage. Ce sera une création démontable en période hivernale.

d) Laurence ORMAUX informe qu'elle ne pourra pas assurer la distribution du bulletin municipal « Koi de 9 ? » qui aura lieu avant le 20 Juin.

e) Philippe ROUSTEAU fait un retour sur la journée de convivialité organisée le Mardi 16 Mai en l'honneur du militaire du B17 décédé dans un avion écrasé lors de la 2nd Guerre Mondiale. La famille du défunt est donc venue à Corme-Royal. Cette dernière est très satisfaite de cette journée et souhaite participer financièrement au projet de la création d'une stèle. La manifestation été prévue initialement pour 10 personnes, ils étaient finalement 30.

Philippe ROUSTEAU a aussi été sollicité par un riverain concernant un terrain situé derrière l'ancienne gendarmerie pour le retrait des ronces, il est donc intervenu pour s'occuper de la parcelle concernée. Il informe aussi que tout n'a pas pu être fait puisqu'il reste des ronces. Le Maire informe qu'un courrier a été reçu émanant de cette famille en question pour connaître des entreprises susceptibles d'intervenir sur le terrain, il a donc répondu qu'il ne souhaitait pas privilégier d'entreprise au dépit d'une autre et que la commune n'interviendrait.

- f) Jean-Marie REINE informe le Conseil Municipal que l'Eclairage situé aux Guillons et aux Monroux sont allumés à 20h00. Alain DAVIAUD répond donc qu'il va faire intervenir le Syndicat Départemental d'électrification et d'équipement rural (SDEER) puisque cela signifie que l'horloge ne fonctionne pas. Philippe ROUSTEAU intervient en signalant qu'au lieu dit Moulin de la Vache, il y a de l'éclairage vers 23h30, 00h00.
- g) Brigitte MANSON signale qu'elle a été abordée par des habitants concernant le bruit des voitures sur la Rue des Cormiers en expliquant que ces dernières roulent très vite. Il y a donc une demande d'intervention de la part des riverains. Une demande d'intervention sera envoyée à la gendarmerie. Le problème de la circulation routière est donc soulevé.

De plus, elle informe que des administrés ont demandé pourquoi la mairie était fermée le Vendredi 19 Mai 2023. Le Maire répond donc que c'était un jour de pont et qu'une communication avait été faite au préalable pour que les agents puissent, s'ils le veulent, prendre leur journée.

- h) Le Maire profite de ce temps d'échange sur le fonctionnement de la mairie pour informer que les rendez-vous pour les titres d'identité sont complets jusqu'en Juillet.
- i) Dominique HERVAUD revient sur la journée de convivialité du Mardi 16 Mai en l'honneur du militaire B17 en indiquant que c'était une belle journée de partage, un lien sera conservé avec la famille américaine. Il souligne le fait que trois traducteurs, habitant la commune, étaient présents. Un article qui retranscrit la journée a été écrit par Olivier BERTRAND et publié le samedi 20 mai.

Une rencontre avec les pompes funèbres Renaud Belot a été organisée pour la mise en place de la stèle commémorant l'avion écrasé lors de la seconde guerre ; une commission a eu lieu pour définir son schéma. Un devis est demandé, une attente de 6 mois est prévue après le devis signé. Dominique HERVAUD souhaite dans un premier temps contacter l'ambassade des Etats-Unis pour leur faire une chronologie des événements, par la suite solliciter les associations pour avoir des dons en supplément de l'aide financière de la famille du défunt. Les éléments concernant le lieu, les panneaux d'informations et la commémoration de la Stèle sont à définir.

- j) Jean-Claude MAURIN remarque que des personnes utilisent le sens interdit situé devant la boucherie Place des Acacias. Il est soulevé le fait qu'il y a un véritable souci de sécurité routière, de stationnement et beaucoup de circulation. Un marquage au sol est proposé par Dominique HERVAUD.
- k) Régis COMBEAU évoque les animations de la commune :

Vendredi 26 Mai : Prélude – Concert classique. Concernant l'organisation (assurer la sécurité, réception des artistes, déroulé du concert) Brigitte MANSON, Jacqueline BABIN, Jean-Luc LAVOIE, Jean-Marie REINE et 6 bénévoles de l'heure civique seront présents.

Le programme :

- 14h00 : Arrivée des artistes
- 15h30 : Sieste sonore sur le parvis de l'église
- 18h00 : Visite guidée de Corme-Royal
- 20h30 : Concert
- Après le concert : temps convivial

D'autres manifestations programmées :

- 4 Juin : Rallye Vélo
- 10 Juin : Cormifolies sur la place et autour des Acacias
- 18 Juin : Brocante du Courant Saintongeais
- 24 Juin : Pique-nique de la municipalité
- 1^{er} Juillet : Randonnée de la Chasse et gala de danse organisé à Saintes par l'école de danse de Corme-Royal
- 15 Juillet : Soirée années 80 organisée par le Courant Saintongeais avec repas
- 26 Juillet : Concert à l'église de l'association Musiques Originales de la Grande Europe
- 25,26 et 27 Aout : Saint-Louis

Régis COMBEAU informe le Conseil-municipal qu'il a contacté un groupe pour assurer un concert de deux heures pour la Saint-Louis et l'organisatrice habituelle du bal. Une réunion va avoir lieu pour faire le point puisqu'une

demande a été faite par un autre groupe pour assurer l'animation. De plus, la commune attend la réponse de la Préfecture concernant les feux d'artifice.

Le programme, à ce jour, de la Saint-Louis est le suivant :

- Vendredi soir : Repas de la bibliothèque
- Samedi après : Course de vélo
- Samedi soir : Repas organisé par le Courant Saintongeais, Retraite aux flambeaux, feu d'artifice,
- Dimanche matin : Randonnée organisée par la foulée royale
- Dimanche après-midi : Jeux gonflables et manèges
- Dimanche soir : Réunion des élus pour clôturer la Saint-Louis.

La séance est levée à 21h25

Le Secrétaire de séance,

Madame Brigitte MANSON

Le Maire,

Alain MARGAT